



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Enjeu, pour l'accord international sur le sucre (AIS), de l'utilisation, de la biomasse sucrière

P.J. Raugel

Résumé

Le développement de l'alcool-carburant d'origine sucrière devrait renforcer considérablement la mise en place des quotas d'exportation par l'Accord International sur le Sucre. La valorisation des sous-produits du sucre et de l'alcool, ainsi que les possibilités d'achat du sucre par l'industrie chimique, devrait entraîner une libéralisation des régimes sucriers et donc réduire les causes d'instabilité des prix mondiaux.

Abstract

The development of sugar gasohol should greatly help the International Sugar Agreement to establish the export quotas. The greater value attached to sugar and alcohol by-products as well as the possibilities of purchase of sugar by the chemical industry should involve a liberalization of sugar policies and thus reduce the causes of world price instability.

Citer ce document / Cite this document :

Raugel P.J. Enjeu, pour l'accord international sur le sucre (AIS), de l'utilisation, de la biomasse sucrière. In: Économie rurale. N°142, 1981. p. 57;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1981.4409>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1981_num_142_1_4409

Fichier pdf généré le 08/05/2018

ENJEU, POUR L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE SUCRE (AIS), DE L'UTILISATION DE LA BIOMASSE SUCRIÈRE

RAUGEL P.-J.

mots clés : Alcool-carburant, industrie chimique, quotas d'exportation, libéralisation.

CREMMAP, CNAM, 292, rue St-Martin, 75141 Paris Cedex 03. Tél. 271.24.14 (p. 426).

Résumé : Le développement de l'alcool-carburant d'origine sucrière devrait renforcer considérablement la mise en place des quotas d'exportation par l'Accord International sur le Sucre. La valorisation des sous-produits du sucre et de l'alcool, ainsi que les possibilités d'achat du sucre par l'industrie chimique, devrait entraîner une libéralisation des régimes sucriers et donc réduire les causes d'instabilité des prix mondiaux.

WHAT IS AT STAKE IN THE USE OF THE SUGAR BIOMASS FOR THE INTERNATIONAL SUGAR AGREEMENT

Summary : *The development of sugar gasohol should greatly help the International Sugar Agreement to establish the export quotas. The greater value attached to sugar and alcohol by-products as well as the possibilities of purchase of sugar by the chemical industry should involve a liberalization of sugar policies and thus reduce the causes of world price instability.*

L'augmentation du prix des hydrocarbures offre de nouveaux débouchés au secteur sucrier. Compte tenu des réalisations et projets actuels, on peut faire les hypothèses suivantes :

1. Développement rapide de l'utilisation de l'alcool-carburant tel qu'en 1985, les pays s'étant engagés dans cette voie représentent la moitié des disponibilités exportables mondiales.
2. Intensification de l'utilisation des sous-produits du sucre et de l'alcool par l'industrie chimique, telle que le volume concerné soit de l'ordre du dixième de celui de l'alcool-carburant ; rôle énergétique accru des fibres, surtout la bagasse de canne.
3. Possibilité d'achats substantiels de sucre par l'industrie chimique tels qu'ils représentent, en 1990, 2 à 3 % de la consommation mondiale de sucre.

Si la première hypothèse se réalise, elle n'entraînera aucune valorisation du sucre puisque l'alcool-carburant est encore 50 % plus cher que l'essence. En revanche, la possibilité de variation des mélanges entre les deux produits permettra aux pays exportateurs de sucre de combattre efficacement toute chute des cours mondiaux au-dessous du coût de production et d'exportation des plus efficaces d'entre eux.

La deuxième hypothèse entraînera une baisse du coût net de production du sucre qui pourra, soit être répercutée sur le prix

du marché, soit favoriser un assouplissement des régimes nationaux et régionaux de protection des producteurs.

La troisième hypothèse implique une valorisation du sucre, mais ne pourra être pleinement réalisée qu'après une réévaluation des structures institutionnelles et donc de leur système de valeur implicite.

L'impact le plus immédiat pour l'AIS sera celui de l'alcool-carburant qui permettra un puissant renforcement du système des quotas d'exportation dans la mesure même où les Accords ont été essentiellement fondés sur de vaines tentatives de cartellisation des exportateurs. De plus, les pressions en faveur d'une libéralisation des régimes sucriers, du fait de potentialités d'achats par l'industrie chimique, devrait amoindrir la rigidité des réactions des agents économiques du secteur, qui constitue la cause fondamentale de l'instabilité des prix mondiaux. Plus concrètement, le mode de distribution des quotas d'exportation pourrait passer des « revendications politiques » à une « formule mathématique » à laquelle les dernières négociations n'ont pas pu aboutir.

Plus globalement, l'AIS ne pourra que bénéficier, dans sa tâche, d'une évolution qui se dessine grâce à l'utilisation de la biomasse sucrière mais qui est renforcée par le développement de l'isoglucose, édulcorant substitut quasiment parfait du sucre. D'une économie sectorielle pratiquement isolée, on passera à une économie à structures et interférences beaucoup plus complexes, reliée aux secteurs énergétique, chimique et céréalier.